

Vibrations transmises aux membres supérieurs



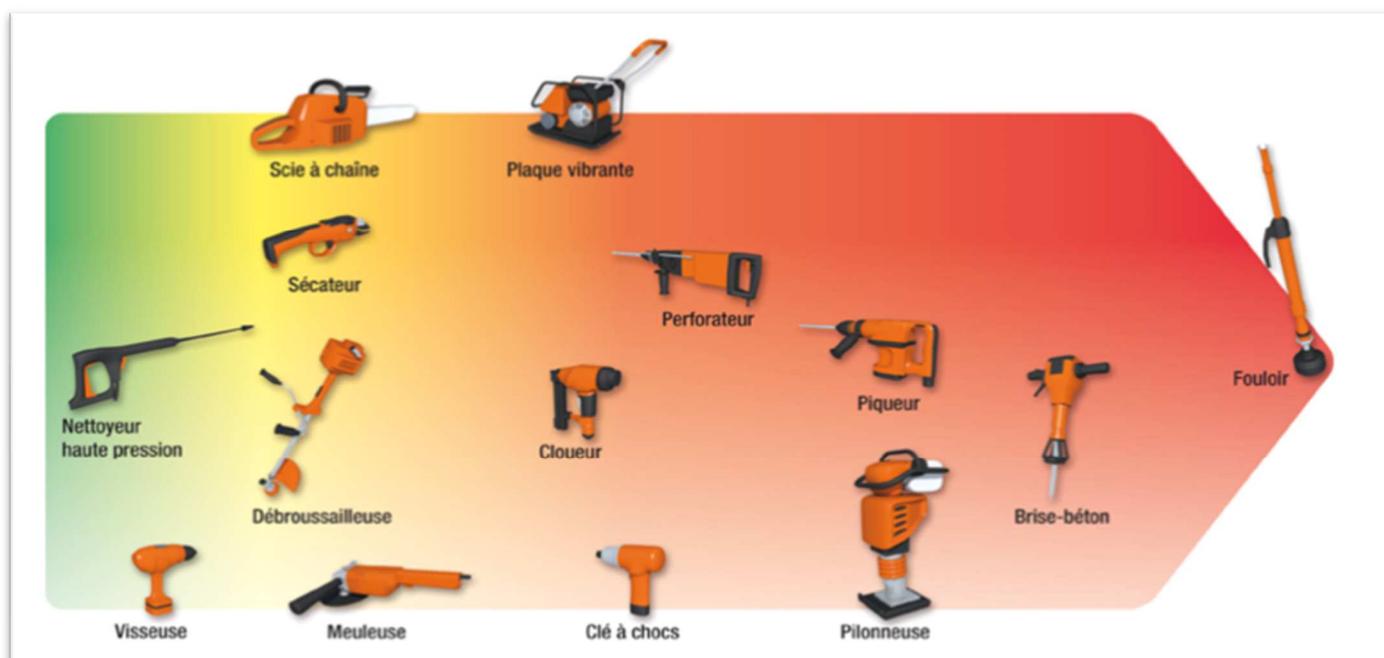
Les vibrations générées par certaines machines peuvent être à l'origine de pathologies au niveau des mains et des bras. C'est le syndrome des vibrations. Les secteurs essentiellement concernés sont le bâtiment, la construction mécanique, la métallurgie et l'entretien des espaces verts. Le risque est présent dès que l'utilisation d'une machine portable, d'un outil ou d'un équipement hautement vibrant est régulière et fréquente.



Facteurs favorisants

Le niveau de vibration des machines dépend de plusieurs paramètres :

- Le type et le modèle de la machine
- Le type d'outil
- Les caractéristiques techniques de la machine (rotation, frappe, puissance, énergie...)
- Les caractéristiques des dispositifs anti vibratiles
- L'état et la vétusté de la machine et de l'outil
- La tâche accomplie par l'opérateur
- Le type de matériau travaillé
- La durée réelle de fonctionnement de la machine...



Le syndrome vibratoire

Troubles de la circulation sanguine : Phénomène de Raynaud d'origine professionnelle

- **Symptômes** : blanchiment des doigts, douleurs, troubles de la sensibilité...
- Se manifeste plus fréquemment lors d'une exposition au froid
- **Lorsque la circulation sanguine se rétablit normalement (favorisée par la chaleur ou un massage local), les doigts deviennent rouges et sont souvent douloureux**
- **Les crises peuvent durer de quelques minutes à plus d'une heure**
- **La fréquence, l'intensité et la durée des symptômes varient en fonction des caractéristiques des vibrations reçues et du froid**
- **Les symptômes sont réversibles à l'arrêt de l'exposition aux vibrations**

Troubles neurologiques

- **Symptômes** : réduction de la perception tactile, moins bonne dextérité manuelle
- Les vibrations transmises aux membres supérieurs peuvent provoquer l'apparition de sensations d'engourdissement et de picotements des doigts et des mains. Ces symptômes tendent à s'aggraver (en durée, en fréquence et en intensité) si l'exposition se poursuit.**



Troubles musculo squelettiques

- Douleurs dans les mains et le bras accompagnées d'une diminution de la force musculaire.
- Arthrose, inflammation des tendons, canal carpien, ... pathologies entraînant une gêne fonctionnelle

Invalidant dans la vie professionnelle mais également dans la vie quotidienne et les loisirs (difficulté à boutonner une chemise, pour conduire, ...)

Les moyens de prévention

- Prévoir des rotations de poste, des temps de récupération
- S'assurer du bon état des machines et des outils (contrôle régulier des systèmes anti vibratiles)
- Port de gants et vêtement appropriés. Il existe des gants de protection contre les vibrations qui peuvent les réduire en partie.



Les affections vasculaires, neurologiques et ostéo articulaires liées à l'exposition aux vibrations émises par les machines ou les pièces tenues à la main sont reconnues depuis 1980 comme maladies professionnelles au titre des tableaux n° 69 du régime général de la Sécurité sociale.